

« SCI 21-5 »

SOCIETE CIVILE au capital de 5.460 EUROS

Siège social :

Chez REGUS

81 Rue de France

CS 21037

06048 Nice Cedex 1

RCS NICE 789 922 838

-----

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE le 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 26 septembre,  
à 10 heures,  
au siège social,

Les associés de la société civile « SCI 21-5 », ayant son siège social à Chez REGUS, 81 Rue de France, CS 21037, 06048 Nice Cedex 1 au capital de 5.460 EUROS, divisé en 546 parts de 10 EUROS chacune, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 789 922 838 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laila Albaek Salem KOEJ.

Le président constate que, à l'exception de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE, décédée le 16 décembre 2023, propriétaire de treize parts (13 parts)

Sont présents :

**Monsieur Snaebjorn ARNGRIMSSON**

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

**Madame Susanne TORPE**

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts

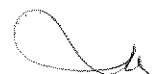
**Monsieur Jens BAGER**

Propriétaire de TREIZE parts, ci

13 parts



<b>Madame Susanne Rode LARSEN, épouse BAGER</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Leif SKOV</b> Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
<b>Monsieur Jesper SOEGAARD</b> Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
<b>Monsieur Kjeld JOHANNESSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Inge Lis JENSEN, épouse JOHANNESSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Gert Fisker TOMCZYK</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Agusta GUDJONSDOTTIR</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Torben Falck OERNTOLT</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Lene Ulla BENDTSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Danny Feltmann ESPERSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Lene Feltmann ESPERSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Morten Bach GAARDBOE</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Tine LYNGBAEC, épouse GAARDBOE</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur John THOMAS</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Marianne SKOVBRO, épouse THOMAS</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Jens Hakon CHRISTENSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts



<b>Madame Birgitte HOEGH</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Anders ELDRUP</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Merete Helene JOERGENSEN, épouse ELDRUP</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Kaj CHRISTIANSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Alice SOERENSEN, épouse CHRISTIANSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Mette GRUNNET</b> Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
<b>Monsieur Kim Randrup JENSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Lars Christian AASKOV</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Mette NIELSEN, épouse AASKOV</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Claus Paul PEDERSEN</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Annette Honore PEDERSEN, née HONORE</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Nicholas Peter FRANCIS</b> Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts
<b>Monsieur Dan MOALEM</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Madame Helle MOALEM</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
<b>Monsieur Soeren RYNKEBJERG</b> Propriétaire de VINGT-SIX parts, ci	26 parts



à <b>Monsieur Henrik ROSENDAHL</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
à <b>Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL</b> Propriétaire de TREIZE parts, ci	13 parts
Total : CINQ-CENT-QUARANTE-SIX PARTS, ci .....	546 parts
Soit la totalité des parts composant le capital social	

Les associés présents possédant l'intégralité des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité requise par l'article 11 des Statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- L'acte de décès de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenu à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Transmission libre des treize (13) parts sociales de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE, décédée le 16 décembre 2023 au profit son conjoint Monsieur Kim RANDRUP.**
- 2. Modifications de l'article 7 des Statuts de la société.**
- 3. Pouvoirs à donner**



## **PREMIERE RESOLUTION :**

La collectivité des associés prend acte du décès de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE, associée de la société, intervenu le 16 décembre 2023.

Les treize (13) parts sociales de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE seront transmises à son héritier, son époux Monsieur Kim RANDRUP au vue de l'article 11, point 4 des statuts.

L'attestation du Tribunal des Partages de LYNGBY au DANEMARK du 08 janvier 2024 confirme que l'héritier de Madame Janie Noe RASMUSSEN, épouse NOE est bien Monsieur Kim RANDRUP, son époux (voir annexe).

A noter que Monsieur Kim Randrup JENSEN se nomme maintenant Monsieur Kim RANDRUP.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée des associés en conséquence de ce décès décide de modifier les dispositions des Statuts de la société afférentes à la répartition du capital social de la société et tout particulièrement d'ajouter à l'article 7 des Statuts comme suit :

### **« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 septembre 2024 intervenue à NICE la répartition du capital social est comme suit :

à <b>Monsieur Snaebjorn ARNGRIMSSON</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 85 à 97	13 parts
à <b>Madame Susanne TORPE</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 106 à 118	13 parts
à <b>Monsieur Jens BAGER</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 127 à 139	13 parts
à <b>Madame Susanne Rode LARSEN, épouse BAGER</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 148 à 160	13 parts
à <b>Monsieur Leif SKOV</b> à concurrence de 26 parts, numérotées de 295 à 320	26 parts



à <b>Monsieur Jesper SOEGAARD</b> à concurrence de 26 parts, numérotées de 337 à 362	26 parts
à <b>Monsieur Kjeld JOHANNESEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 421 à 433	13 parts
à <b>Madame Inge Lis JENSEN, épouse JOHANNESEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 442 à 454	13 parts
à <b>Monsieur Gert Fisker TOMCZYK</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 463 à 475	13 parts
à <b>Madame Agusta GUDJONSDOTTIR</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 484 à 496	13 parts
à <b>Monsieur Torben Falck OERNTOLT</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 69 à 74 et 99 à 105	13 parts
à <b>Madame Lene Ulla BENDTSEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées 98, 119 à 125 et 144 à 147	13 parts
à <b>Monsieur Danny Feltmann ESPERSEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 140 à 143, 161 à 168 et 182	13 parts
à <b>Madame Lene Feltmann ESPERSEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 183 à 189 et 206 à 210	13 parts
à <b>Monsieur Morten Bach GAARDBOE</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 204, 205, 224 à 231, 250 et 252	13 parts
à <b>Madame Tine LYNGBAER, épouse GAARDBOE</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 245 à 249 et 266 à 273	13 parts
à <b>Monsieur John THOMAS</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 287 à 294 et 332 à 336	13 parts
à <b>Madame Marianne SKOVBRØ, épouse THOMAS</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 321 à 331 et 377 à 378	13 parts
à <b>Monsieur Jens Hakon CHRISTENSEN</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 405 à 408, 434 à 441 et 462	13 parts
à <b>Madame Birgitte HOEGH</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 455 à 461 et 478 à 483	13 parts
à <b>Monsieur Anders ELDRUP</b> à concurrence de 13 parts, numérotées de 476 à 477, 497 à 504 et 523 à 525	13 parts

à Madame Merete Helene JOERGENSEN, épouse ELDRUP à concurrence de 13 parts, numérotées de 518 à 522 et 539 à 546	13 parts
à Monsieur Kaj CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 253 à 265	13 parts
à Madame Alice SOERENSEN, épouse CHRISTIANSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 274 à 286	13 parts
à Madame Mette GRUNNET à concurrence de 26 parts, numérotées de 14 à 21, 35 à 42 et 75 à 84	26 parts
à Monsieur Kim Randrup JENSEN à concurrence de 26 parts, numérotées de 169 à 181 et 190 à 202	26 parts
à Monsieur Lars Christian AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 1 à 13	13 parts
à Madame Mette NIELSEN, épouse AASKOV à concurrence de 13 parts, numérotées de 22 à 34	13 parts
à Monsieur Claus Paul PEDERSEN à concurrence de 13 parts, numérotées de 505 à 517	13 parts
à Madame Annette Honore PEDERSEN, née HONORE à concurrence de 13 parts, numérotées de 526 à 538	13 parts
à Monsieur Nicholas Peter FRANCIS à concurrence de 26 parts, numérotées de 363 à 376 et 409 à 420	26 parts
à Monsieur Dan MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 379 à 391	13 parts
à Madame Helle MOALEM à concurrence de 13 parts, numérotées de 392 à 404	13 parts
à Monsieur Soeren RYNKEBJERG à concurrence de 26 parts, numérotées de 43 à 68	26 parts
à Monsieur Henrik ROSENDAHL à concurrence de 13 parts, numérotées de 211 à 223	13 parts
à Madame Henriette LINNEMANN, épouse ROSENDAHL à concurrence de 13 parts, numérotées de 232 à 244	13 parts
<b>TOTAL des PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :</b>	<b>546 parts</b>

Cette délibération des associés est adoptée à l'unanimité majorité qualifiée des associés.

7 

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale des associés autorise et donne tous pouvoirs à Me Max Ulrich KLINKER Avocat et Advokat au Barreau de NICE de la SELARL MAXUS CABINET D'AVOCATS y demeurant Palais Maréchal Joffre, 20 rue du Congrès, 06000 NICE, pour signer tous actes, pièces et documents nécessaires aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

  
**Madame Laila Albaek Salem KOEJ**